



N° d'affichage :

SEC/2018/19 208

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 19 Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 19 Octobre 2018, suite à la convocation du 12 octobre 2018, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (*respectivement, Maire, 1^{er}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint*), MOUILA Gladys, APPOLINAIRE Lionel, PHILÉTAS Christina, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, MICHALON Irmine, JUDITH (*née GOUBIN*) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, GAMIETTE Liliane, FLÉMIN Félix (*Conseillers municipaux*)

Absents excusés : BERNIER Maritza (Procuration à Monsieur MORVAN Philippe), MANIOC Alain (*2^{ème} et 3^{ème} adjoint*)

Sont absents : GAMIETTE Myonnette, SABAS Sidney, MATHIASIN Max, JEAN (*née SABAS*) Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogat, (conseillers municipaux)

Secrétaire de séance : MOUILA Gladys

A assisté : Directrice Générale des Services : LACIDES Mylène

Secrétaires Administratives : OPET Odile et SAINT-MARC Yasmine

Membres en exercice :	27
Membres présents :	19
Suffrages exprimés :	20
Votes Pour :	19
Votes Contre :	0
Abstention :	1

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

Deshaies, le 22/10/2018

Le Maire

Jeanny MARC

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

Port : Fixation du prix de vente : Eau et Badges

Exposé des motifs :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération N°57 en date du 25 juillet 2017, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente de glace pour un bac d'une contenance de 75 litres, comme suit :

- ✓ 3 € pour les Marins pêcheurs
- ✓ 4 € pour les particuliers et les plaisanciers
- ✓ 3.50 € pour les associations

A cet effet, une nouvelle machine à glace est en cours d'acquisition par la Commune.

Afin de poursuivre l'amélioration des conditions de travail des Marins-Pêcheurs et leur proposer d'autres services, le Conseil Départemental a installé 6 bornes à fournitures d'énergie (Eau).

Il convient aujourd'hui de fixer les différents tarifs en tenant compte d'une part de la délibération n°57 et d'autre part de l'avis du Conseil Portuaire en date du 18 juillet 2018.



N° d'affichage :

SEC/2018/10 008

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 19 Octobre 2018

Madame le Maire propose au Conseil de fixer le prix de vente :

- L'eau à 3 € le mètre cube
- Vente du badge : 15 € par badge
- La glace :
 - ✓ 3 € pour les Marins pêcheurs
 - ✓ 4 € pour les particuliers et les plaisanciers
 - ✓ 3.50 € pour les associations

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Madame le Maire,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable du Conseil Portuaire du 18 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à la **MAJORITÉ** des membres présents (**1 ABSTENTION**),

Article 1 : **D'EFFECTUER** la révision du tarif annuellement conformément à l'utilisation de la consommation.

Article 2 : De **DONNER** à Madame le Maire le pouvoir de signer les actes s'y rapportant

Deshaies, le 22 Octobre 2018

Ont signé au registre tous les membres présents
Pour expédition conforme

Le Maire

Jeanny MARC